

Le sentier 24 restera : une belle victoire citoyenne

Lors du Conseil communal de ce 28 avril 2025, la majorité a voté contre la demande de déplacement du sentier 24 à Hamme-Mille. Une décision qui marque l'aboutissement d'un long combat pour la défense de l'espace public et du patrimoine rural de Beauvechain.

Depuis plus de deux ans, de nombreux citoyens se sont mobilisés pour empêcher la disparition de ce sentier historique, inscrit à l'atlas des voiries vicinales depuis 1841. À l'origine, la commune avait refusé de reconnaître le caractère public de la drève de Valduc, pourtant utilisée librement pendant plus de trente ans par les habitants et équipée d'un éclairage communal. Lorsque la drève fut fermée par le nouveau propriétaire, la nécessité de réhabiliter le tracé officiel du sentier 24 s'est imposée d'elle-même.

Face à la demande de déplacement introduite en début d'année par le propriétaire du domaine de Valduc, les citoyens ont répondu présents : près de 700 personnes ont fait entendre leur voix lors de l'enquête publique, à travers lettres individuelles, pétitions et interventions lors de la réunion de concertation. Ce vaste élan a démontré à quel point la défense de notre patrimoine commun touche une corde sensible.

Le texte adopté par le Conseil communal ne se limite pas à refuser la demande de déplacement. Il ouvre également la voie à une réhabilitation respectueuse du sentier 24, en concertation avec les riverains, les promeneurs et le propriétaire du domaine. Une approche constructive qui concilie respect de la biodiversité et droit d'accès aux chemins publics.

Nous tenons à saluer chaleureusement toutes celles et ceux qui, par leur engagement, leur ténacité et leur amour de notre territoire, ont contribué à ce succès. Ce résultat est la preuve qu'une mobilisation citoyenne, respectueuse et argumentée, peut faire la différence.